

PROCÈS-VERBAL de la douzième (19-12) réunion de la **commission des études** tenue le mardi 22 octobre 2019, à 9 h, au local D-335 du Cégep de Rimouski.

19-12.01 – ÉTAIENT PRÉSENTES ET PRÉSENTS : mesdames Lyanna Bernier, Marie-Hélène Cloutier, Marlène Cormier, Imane Benhayoune, Emma Francoeur (quitte à 9 h 32), Mélanie Giguère, Josée Larouche, Sophie Larouche, Jocelynn Meadows (présidente), Ann-Marie Nadeau, Josée Ruest et messieurs Sébastien Auclair, Julien Fecteau Robertson, Rémi Grenier (9h55), Luc Jobin et Jean Simard.

ABSENCE MOTIVÉE : madame Geneviève Morin

A ÉGALEMENT ASSISTÉ : madame Nicole Coats (secrétaire d'assemblée)

19-12.02 – **ORDRE DU JOUR**

- .01 – Vérification des présences et mot de bienvenue
- .02 – Examen de l'ordre du jour
- .03 – Présidence d'assemblée et animation
- .04 – Procès-verbal de la 11^e réunion (19-11)
 - a) Adoption
 - b) Suites
- .05 – Information
- .06 – Règles de procédure de la CÉ : suites
- .07 – Effectif étudiant au 20 septembre 2019
- .08 – Relance des finissantes et des finissants du secteur technique – 2017-2018
- .09 – FC – AEC de spécialisation – Génie mécanique de marine – niveau gestion : dépôt - avis
- .10 – FC – AEC de spécialisation – Navigation – niveau gestion : dépôt – avis
- .11 – Priorité de la Direction des études 2019-2020 : information
- .12 – Actualisation des programmes : suivi
- .13 – Projet d'ordre du jour de la prochaine réunion

Une demande d'ajout d'un sujet au point « questions diverses » est faite. Madame Josée Larouche aimerait déposer un projet de résolution concernant les programmes de Techniques de comptabilité et de gestion, Gestion de commerces et Techniques de bureautique.

Il est PROPOSÉ par monsieur Luc Jobin, APPUYÉ par madame Lyanna Bernier, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

19-12.03 – **PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE ET ANIMATION**

Les membres conviennent que madame Jocelynn Meadows agira comme présidente d'assemblée et assurera l'animation.

19-12.04 – PROCÈS-VERBAL DE LA 11^E RÉUNION (19-11)

a) Adoption 19-11

Il est PROPOSÉ par madame Mélanie Giguère, APPUYÉ par madame Marlène Cormier, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de la 11^e réunion (19-11) tel que modifié.

b) Suites

Aucunes suites à donner.

19-12.05 – INFORMATION

Madame Meadows informe les membres de la CÉ qu'elle sera absence le 5 novembre, s'il y a une commission des études, ce sera Mélanie Giguère qui prendra la relève au niveau de la présidence et de l'animation.

19-12.06 – RÈGLES DE PROCÉDURE DE LA CÉ : SUITES

Tous les membres de la CÉ revoient les modifications apportées aux règles de procédure. Au point 2 on ajoutera au titre « et mandat » et au 2.1 Le libellé sera le suivant : Le rôle des membres du comité des études est décrit de l'article 1.2 à 1.5 du Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études (E-18).

19-12.07 – EFFECTIF ÉTUDIANT AU 20 SEPTEMBRE 2019

Monsieur Sébastien Auclair présente l'effectif étudiant au 20 septembre 2019.

19-12.08 – RELANCE DES FINISSANTES ET DES FINISSANTS DU SECTEUR TECHNIQUE – 2017-2018

Madame Louise Albert présente la situation de placement par la relance des finissantes et des finissants du secteur technique 2017-2018 du Collège de Rimouski.

19-12.09 FC – AEC DE SPÉCIALISATION – GÉNIE MÉCANIQUE DE MARINE – NIVEAU GESTION : DÉPÔT - AVIS

Monsieur Alexandre Boudreau et madame Nancy Talbot présentent l'AEC de spécialisation de Génie mécanique de marine – niveau gestion.

À la suite de cette présentation, les membres de la CÉ s'entendent pour donner leur avis immédiatement.

L'AEC Génie mécanique de marine – Niveau gestion est une AEC de spécialisation s'adressant aux titulaires du DEC en Techniques de génie mécanique de marine ou d'un brevet équivalent. Elle vise à former des chefs mécaniciens et des mécaniciens de 2^e classe, professions assujetties aux conventions internationales et à la réglementation nationale. Les compétences du programme d'études ont donc été déterminées à partir de la documentation réglementaire de l'Organisation maritime internationale et de Transports Canada. Une équipe composée de membres du personnel enseignant et de direction de l'IMQ et du CFMU ainsi qu'un groupe de personnes issues du milieu du travail ont collaboré tout au long de l'élaboration du programme.

Objectifs

Former des personnes aptes à occuper des postes de chefs mécaniciens et de mécaniciens de 2e classe.

Tenir compte des besoins de formation des officiers mécaniciens de marine voulant accéder à des postes supérieurs.

Bonifier l'offre de formation à la Formation continue.

Considérant

- La mission de l'Institut maritime du Québec d'assurer la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre travaillant dans tous les domaines liés aux métiers maritimes;
- La mission de l'Institut maritime du Québec de répondre aux besoins de formation continue dans ses champs d'expertise;
- La vision de l'Institut maritime du Québec de former la main-d'œuvre de demain afin qu'elle soit prête à relever les défis de l'industrie maritime;
- Le partenariat de l'Institut maritime du Québec avec le marché du travail;

Recommandation

Donner un avis favorable au conseil d'administration du Collège de Rimouski afin qu'il adopte l'AEC de spécialisation en Génie mécanique de marine – niveau gestion.

Il est PROPOSÉ par madame Josée Ruest, APPUYÉ par madame Marie-Hélène Cloutier, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de donner un avis favorable au conseil d'administration du Collège de Rimouski afin qu'il adopte l'AEC de spécialisation en Génie mécanique de marine – Niveau gestion.

19-12.10

FC – AEC DE SPÉCIALISATION – NAVIGATION – NIVEAU GESTION : DÉPÔT – AVIS

Monsieur Alexandre Boudreau et madame Nancy Talbot présentent l'AEC de spécialisation de Navigation - niveau gestion.

À la suite de cette présentation, les membres de la CÉ s'entendent pour donner leur avis immédiatement.

L'AEC Navigation – Niveau gestion est une AEC de spécialisation s'adressant aux titulaires du DEC en Techniques de navigation ou d'un brevet équivalent. Elle vise à former des capitaines de navires et des premiers officiers de pont de navires, professions assujetties aux conventions internationales et à la réglementation nationale. Les compétences du programme d'études ont donc été déterminées à partir de la documentation réglementaire de l'Organisation maritime internationale et de Transports Canada. Une équipe composée de membres du personnel enseignant et de direction de l'IMO et du CFMU ainsi qu'un groupe de personnes issues du milieu du travail ont collaboré tout au long de l'élaboration du programme.

Objectifs

Former des personnes aptes à occuper des postes de capitaines de navires et de premiers officiers. Tenir compte des besoins de formation des officiers de navigation voulant accéder à des postes supérieurs.

Bonifier l'offre de formation à la Formation continue.

Considérant

- La mission de l'Institut maritime du Québec d'assurer la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre travaillant dans tous les domaines liés aux métiers maritimes;
- La mission de l'Institut maritime du Québec de répondre aux besoins de formation continue dans ses champs d'expertise;

- La vision de l'Institut maritime du Québec de former la main-d'œuvre de demain afin qu'elle soit prête à relever les défis de l'industrie maritime;
- Le partenariat de l'Institut maritime du Québec avec le marché du travail;

Recommandation

Donner un avis favorable au conseil d'administration du Collège de Rimouski afin qu'il adopte l'AEC de spécialisation en Navigation - Niveau gestion.

Il est PROPOSÉ par madame Imane Benhayoune, APPUYÉ par madame Mélanie Giguère, et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ de donner un avis favorable au conseil d'administration du Collège de Rimouski afin qu'il adopte l'AEC de spécialisation en Navigation – niveau gestion.

19-12.11 PRIORITÉS DE LA DIRECTION DES ÉTUDES 2019-2020 : INFORMATION

Madame Meadows présente les priorités 2019-2020 de la Direction des études afin d'être conforme aux règles de procédure de la CÉ.

19-12.12 ACTUALISATION DES PROGRAMMES : SUIVI

Madame Meadows présente le tableau d'actualisation des programmes afin que les membres de la CÉ en fassent le suivi. Le ministère aimerait que le processus ne prenne que 18 mois et les étapes sont les suivants :

1. Étude sectorielle
2. Analyse de profession
3. Conception du projet de formation
4. Consultation et validation
5. Approbation ministérielle
6. Élaboration locale
7. Implantation

19-12.13 PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE RÉUNION

- Règles de procédure de la CÉ

19-12.14 PROJET DE RÉSOLUTION DÉCRIVANT LES TRAVAUX MINISTÉRIELS CONCERNANT LES PROGRAMMES DE TECHNIQUES DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION, GESTION DE COMMERCES ET TECHNIQUES DE BUREAUTIQUE

Madame Josée Larouche présente le projet de résolution décrivant les travaux ministériels concernant les programmes de Techniques de comptabilité et de gestion, Gestion de commerces et Techniques de bureautique. Cette présentation se fait sur place étant donné le court délai avant le dépôt au CNPEPT.

À la suite de la décision de la commission des études, un extrait de procès-verbal sera envoyé au porte-parole des programmes concernés et au représentant du CNPEPT.

État de la question

Le 25 octobre 2019, le Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) tiendra une importante rencontre où il sera entre autres question de la fermeture des programmes Techniques de comptabilité et de gestion, Gestion de commerces et Techniques de

bureautique, pour les intégrer dans un seul programme provisoirement identifié Techniques de l'administration.

Pour le Cégep de Rimouski, cette orientation pourrait à la fois avoir un impact sur notre offre de formation technique, sur les choix et les aspirations de nos étudiantes et de nos étudiants et sur les employeurs de la région qui ont des besoins régulièrement réitérés dans ces domaines.

Si ce projet se matérialisait, nous pourrions également être confrontés à des pertes d'emplois pour le personnel enseignant et une perte d'expertise pour la région.

Objectifs

Demander un moratoire sur la décision de fermer les trois programmes (Techniques de comptabilité et de gestion, Gestion de commerces et Techniques de bureautique), afin de réaliser une analyse complémentaire impliquant les milieux de travail concernés et le personnel enseignant œuvrant dans les disciplines visées.

Considérant

- qu'une rencontre du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) est prévue le 25 octobre prochain;
- que lors de cette rencontre il sera question de la fermeture des programmes Techniques de Bureautique, Techniques de comptabilité et de gestion ainsi que Gestion de commerces pour les remplacer par un programme hybride appelé provisoirement Techniques de l'administration;
- que cette modification risque de dénaturer complètement les formations du secteur de l'administration offertes dans nos collèges;
- que lors du processus d'analyse de profession servant à valider les compétences enseignées et celles recherchées en emploi plusieurs fonctions essentielles du monde des affaires ont été omises, notamment dans le domaine de la comptabilité, des entreprises commerciales et des entreprises publicitaires et autres ;
- que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a maintenu les enseignantes et les enseignants du réseau en-dehors du processus d'actualisation ;
- que ces programmes d'études répondent à un besoin criant de main d'œuvre, dans l'ensemble des régions du Québec et que les diplômées et diplômés de ces trois programmes n'ont aucune difficulté à trouver un emploi dans leur domaine d'études ;
- la perte d'expertise pour nos régions et les pertes d'emplois possibles pour le personnel enseignant des programmes touchés ;

Recommandations

Que la commission des études du Cégep de Rimouski demande un moratoire sur la décision concernant la fermeture des programmes Techniques de comptabilité et de gestion, Gestion de commerces et Techniques de bureautique afin de réaliser une analyse complémentaire impliquant les milieux de travail concernés et le personnel enseignant œuvrant dans les disciplines visées.

Que le MEES s'assure d'intégrer le personnel enseignant dès le début du processus d'analyse complémentaire des programmes ci-haut mentionnés.

Dorénavant, que le MEES s'assure également d'intégrer le personnel enseignant dès le début du processus de révision de tous les programmes.

Il est PROPOSÉ par monsieur Luc Jobin, APPUYÉ par madame Josée Ruest, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de demander un moratoire sur la décision concernant la fermeture des programmes de Techniques de comptabilité et de gestion, Gestion de commerces et Techniques de bureautique afin de réaliser une analyse complémentaire impliquant les milieux de travail concernés et le personnel enseignant

oeuvrant dans les disciplines visées; que le MEES s'assure d'intégrer le personnel enseignant dès le début du processus d'analyse complémentaire des programmes ci-haut mentionnés et que dorénavant, le MEES s'assure également d'intégrer le personnel enseignant dès le début du processus de révision de tous les programmes.

La séance est levée à 10 h 52

Présidente

Secrétaire d'assemblée